

MANUEL DE PRELEVEMENTS MEDILAB-GROUP

1- Mise à jour des données du manuel

DELAIS DE STABILITE DU POTASSIUM

Conformément aux recommandations pré-analytiques de la Norme NF EN ISO 15189 et à la bibliographie, le délai de stabilité du potassium est de 6h entre le prélèvement et la centrifugation de l'échantillon au laboratoire. Depuis le 15 décembre 2017, le système informatique du laboratoire est programmé pour écarter toutes les demandes de potassium supérieures à 6h pour tenir compte de cette exigence

Toutes les tournées de ramassage des échantillons sanguins ont été réétudiées, afin de vous proposer, des horaires de passage adaptés aux exigences préanalytiques. Nous vous remercions vivement de votre participation et de votre implication dans ce projet.

Toutefois, gardez bien à l'esprit que si le délai de 6h se trouve dépassé, l'analyse sera rejetée par le système et une mention apparaîtra sur le compte-rendu pour avertir le prescripteur de la non-réalisation de l'analyse. N'hésitez pas à utiliser les poches jaunes pour identifier les prélèvements qui vous sembleraient à risque de délai dépassé, et ainsi, optimiser leur prise en charge au laboratoire.

Nous continuons de notre côté à surveiller qu'il n'y ait pas de dossier impacté et redéclencherons, si nécessaire, d'autres actions d'amélioration.

RECHERCHE DE PALUDISME

Le diagnostic du paludisme est une analyse urgente. Selon le document « Prise en charge et prévention du paludisme d'importation : mise à jour 2017 des Recommandations pour la Pratique Clinique 2007 », cette analyse possède un délai de réalisation conseillé de 2 heures après le prélèvement. (et un délai maximum de 4 h entre le prélèvement et le rendu de résultat). C'est pourquoi, nous vous conseillons de diriger les patients directement vers le laboratoire ou de déposer le prélèvement dans les plus brefs délais.

2- Rappels

UTILISATION DES SACHETS JAUNES

Les sachets jaunes de prélèvement sont mis à votre disposition afin de vous permettre d'identifier les prélèvements « **urgents** » lorsqu'ils arrivent au laboratoire. Ainsi, ils permettent d'optimiser la prise en charge de ces échantillons. Vous pouvez donc les utiliser pour :

- Identifier les prélèvements à délai court (ex : potassium) dont la prise en charge vous paraît urgente
- Identifier les oncologies (souvent à faxer avant 15h dans le service d'hémoto/onco)
- Identifier les prescriptions notifiées comme « Urgentes »

DEMANDES DE LA PREFECTURE

Lors de demande d'examen dans le cadre de la préfecture (permis de conduire...) merci de nous indiquer le numéro de carte d'identité ou de passeport du patient.

Note : vous pouvez proposer aux patients le paiement en ligne pour le règlement de leur examen (notamment pour le permis de conduire)

MODIFICATION DU MANUEL DE PRELEVEMENT DU LABORATOIRE

Lorsque le manuel de prélèvements est modifié et que les modifications peuvent avoir un impact sur votre activité, un mail vous est transmis afin de vous prévenir. (Cf. exemple ci-dessous). Merci d'attester la lecture de l'information en cliquant sur la barre « Accusé de lecture » accessible en haut et/ou en bas de ce mail.

BABIN Emily <info@manuelprelevement.fr>
 En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur Web.
 Envoyé : lun. 13/11/2017 14:31
 À :

Pour accuser lecture de ce mail, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :
[Accuser la lecture](#)

Vous trouverez ci-joint les dernières modifications apportées à notre Manuel de prélèvement. Merci de nous confirmer la bonne réception de ce message en cliquant sur le bandeau de validation.

Date et heure	Action	Champs modifié	Analyse	Nouvelle valeur
13/11/2017 14:41:59	Suppression		PHÉNOTYPE ÉTENDU (AUTRES QUE ABO-RH1 ET RH-KEL1)	

Très cordialement La direction de MEDILAB

Pour accuser lecture de ce mail, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :
[Accuser la lecture](#)

Si vous ne recevez pas encore ces informations, merci de nous communiquer votre adresse mail.

ENREGISTREMENT DE TRANSMISSION ECHANTILLONS

Le carnet de transmission remis à chaque préleveur est d'une très grande importance lors de perte/oubli d'échantillon.

L'intérêt de ce formulaire est d'avoir un nombre de patients transmis, et de pouvoir contrôler à l'arrivée au laboratoire qu'il ne manque aucun prélèvement.

Lors de l'ouverture des sachets, le technicien appose son visa dans la colonne de droite, ce qui permet d'identifier très rapidement le patient manquant.

Dans ce cas, vous êtes tout de suite recontacté pour retrouver l'échantillon, qui pourra être transmis au laboratoire pour être analysé. On évite ainsi, dans la plupart des cas, de reprélever le patient



ORDONNANCES RENOUVELABLES

De nombreux problèmes sont rencontrés quotidiennement par nos secrétaires avec les demandes de bilans biologiques pour les prescriptions médicales renouvelables réalisées au domicile des patients

Les problèmes concernent 3 types de situations:

- + les ordonnances renouvelables prescrites par plusieurs médecins pour un même patient
- + les ordonnances renouvelables "fractionnées" comportant sur une même prescription plusieurs groupements d'analyses à prélever à différentes dates (mensuelle, trimestrielle...)
- + les ordonnances renouvelables arrivant au terme de leur renouvellement (dont vous n'avez plus la connaissance) et pour lesquelles nous avons comme seule indication sur la fiche de prélèvement accompagnant les prélèvements "voir ordonnance laboratoire".

Dans tous les cas nous vous demandons de nous fournir avec le bilan biologique prélevé:

- + Une copie de la prescription médicale.
A chaque édition et transmission de résultats papier au patient, un double de l'ordonnance est systématiquement transmis.
- + de mentionner sur la fiche de prélèvement, pour les ordonnances renouvelables fractionnées, la nature des analyses demandées.

DIVERS

- Depuis juin 2017, la recherche de mutation C282Y (hémochromatose) n'est remboursée que si le coefficient de saturation est supérieur à 45%. Le laboratoire sous-traitant demande donc systématiquement le résultat de CSTF. En cas de CSTF < à 45% ou en cas d'absence de résultats, la recherche de mutation C282Y est facturée 48,50euros au patient.
- Vous trouverez ci-joint, une enquête de satisfaction (également disponible sur notre site internet : www.medilab-group.eu).
Le laboratoire est dans une démarche continue d'amélioration afin de répondre aux attentes de nos patients et de nos partenaires. N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos remarques. Vous pouvez nous la transmettre complétée avec vos prélèvements, ou par mail sur e.triphose@medilab-group.eu
- Vous trouverez également sur notre site internet l' « attestation d'identification d'échantillons » à nous renvoyer en cas de doute sur l'identification des échantillons transmis, qui seraient acceptés par dérogation.
Lors de la transmission d'une attestation n'utilisant pas le document « MEDILAB-Group », merci de respecter l'ensemble des informations nécessaire :

Je soussigné(e) :

Atteste de l'identification du patient :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Prélevé le : à

Date/heure : Signature :

Un mail « type » devrait vous être proposé prochainement.

**ANNEXE 1****GESTION DES NON CONFORMITES PREANALYTIQUES****1-Gestion des délais de stabilité dépassés**

Une règle est paramétrée dans le SIL, l'analyse est :

- soit réalisée en informant le prescripteur d'un effet possible par le code **DELAI** dans le chapitre NON CONFORMITES PREANALYTIQUES,

- soit supprimée, déclenchant une analyse **NOF** permettant d'informer le prescripteur et une alerte biologiste

PARAMETRES	Stabilité	Acceptation	Action
POTASSIUM	6H	Refusé si >6h (Données Portugal)	suppression analyse + NOF KSE
TCA	6H	Refusé si >6h (GEHT 2017)	suppression analyse + NOF TCA
PTH	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF PTH
GLYCEMIE SEC	1H	accepté si centrifugé dans l'heure (stabilisation)	(prélèvement labo uniquement)
		refusé si non stabilisé	suppression analyse + NOF GLYS
POTASSIUM SEC	2H	accepté si centrifugé dans l'heure (stabilisation)	
		refusé si non stabilisé	suppression analyse + NOF KSE
ATG	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF ATG
ATPO	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF ATPO
BNP*	4H (données fournisseur)	accepté entre 4h et 8h (OptionBio N°532)	déclenchement code DELAI BNP
		Refusé si >8h	suppression analyse + NOF BNP
FACTEUR 5	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF F5
MNI	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF MNI
TROPONINE	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF TROP
PSAL	8H	Refusé si >8h	suppression analyse + NOF PSAL
CALCITONINE	1H	Refusé si >1h	suppression analyse + NOF CALCIT
ECBU non stabilisé sur Boricon	2H	Refusé si >2h	suppression analyse + NOF ECBU
CO2	10H	Refusé si >10h	suppression analyse + NOF RAE
PH URINAIRE	2H	Refusé si >2h	suppression analyse + NOF PH
ACETONE URINAIRE	2H	Refusé si >2h	suppression analyse + NOF ACU
GAZOMETRIE sur glace ***	1H	Refusé si >1h	suppression analyse + NOF GAZ
HLM	4H	Refusé si >4h	suppression analyse + NOF HLM
FACTEUR 8	4H	Refusé si >4h	suppression analyse + NOF F8
HBPM	4H	Refusé si >4h	suppression analyse + NOF HBPM
GENTAMYCINE	4H	Refusé si >4h	suppression analyse + NOF GENTA
FOLATES	3H	Accepté	Evaluation de l'interférence
LDH	2H	Accepté	Evaluation de l'interférence
LITHIUM	1H	Accepté	Evaluation de l'interférence

* : Projet d'installation de la NT ProBNP en remplacement de la BNP début 2018

*** : la règle est évaluée entre l'heure de prélèvement et l'heure de réalisation de l'analyse

DELAI BNP
Délai de stabilité dépasse : Résultat pouvant être impacté à la hausse
Source : OPTION BIO N°532 : 44 ^e COLLOQUE NATIONAL DES BIOLOGISTES DES HOPITAUX - NANTES (25/09/2015)

NOF
Analyse : ...
Motif : A compter du 13.12.2017, les délais de stabilité dépassés entraînent la non réalisation du paramètre concerné, si nécessaire, un nouveau prélèvement devra être réalisé.